

Compte-rendu Conseil Municipal du 30 janvier 2024

20h30 salle du conseil de la Mairie de Cussey-Sur-l'Ognon

Présents (9) : Aude BETTINELLI, Gildas DUCHENE, Jean-François MENESTRIER, Elisabeth RABOLIN, Laurence RICQ, Elisa RENAUD, Sylvaine ROUX-STREIT, Bertrand RUHIER, Alexandre SOUL

Absents excusés (3) : Jean-Marc FEVRE, Sébastien THIBAUD, Etienne VUILLEMIN

Pouvoirs (2) : Sébastien THIBAUD donne pouvoir à Alexandre SOUL, Etienne VUILLEMIN donne pouvoir à Bertrand RUHIER

Secrétaire de séance : Bertrand RUHIER

Ouverture de séance : 20h36

Le Maire énonce les points à l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2023	1
Courrier et convention de l'EPF concernant l'aménagement du centre bourg	2
Courrier et rapport de GBM concernant les transferts de charges 2023 et 2024	3
Droits de place 2024	4
Devis pour tracteur tondeuse pour le Foot Féminin de la Vallée de l'Ognon	4
Frais affranchissement 2024 avec la machine à affranchir Doc'Up	5
Devis pour la centrale d'alarme incendie de la salle de convivialité	5
Conventionnement avec le Tennis-Club des Auxons	5
Questions/points divers	6

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2023.

Pour : 10 **Contre** : 0 **Abstention** : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Courrier et convention de l'EPF concernant l'aménagement du centre bourg

L'EPF Doubs BFC (Etablissement Public Foncier Doubs Franche-Comté Bourgogne) a été sollicité par la commune pour le portage financier d'acquisition de 2 parcelles (n°0302 et 0040 du plan cadastral, pour un total de 2 212 m²) du centre bourg de Cussey, pour un montant de 60 000€.



La mission de portage consiste à procéder aux négociations, acquérir, gérer transitoirement selon les modalités prévues avec la commune, et de rétrocéder la bien correspondant à la commune ou à tout opérateur désigné par elle. Les frais de portage dépendent notamment de la durée de celui-ci (entre la signature de l'acte réalisant la vente au bénéfice de l'EPF, et la signature de l'acte de rétrocession du bien à la commune), et sont de :

- 1% HT, de la 1^{ère} à la 4^e année
- 1,5 % HT de la 5^e à 10^e année
- 2 % HT à partir de la 11^e année

Durant la durée du portage, l'EPF Doubs BFC assumera toutes les responsabilités et charges du propriétaire.

Pour ce faire, la commune doit signer avec l'EPF Doubs BFC une convention fixant les conditions particulières de cette mission.

Le conseil doit se prononcer sur cette proposition de convention.

Le conseil procède au vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Courrier et rapport de GBM concernant les transferts de charges 2023 et 2024

Le CLECT est la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Cette commission a émis le 14 décembre 2023 un rapport faisant état du montant définitif des transferts de charges 2023, ainsi que du montant prévisionnel des transferts de charges 2024 pour les communes du Grand Besançon Métropole.

Compte tenu du contexte inflationniste, comme en 2022, et afin de se rapprocher au plus près des coûts réels, les coûts prévisionnistes pour 2024 s'appuieront sur le chiffre d'affaire prévisionnel 2023 (et non sur celui de 2022).

Pour Cussey, en 2023 :

	Prévisionnel	Effectif	Différence
Fonctionnement	68 547,93 €	68 547,93 €	0
Investissement	31 027,92 €	31 027,92 €	0

Pour Cussey, en prévisionnel 2024 :

	Prévisionnel
Fonctionnement	68 547,93 €
Investissement	37 663,14 €

Le prévisionnel en investissement, plus élevé en 2024 qu'en 2023, s'explique par la **fin du bonus « état de chaussée »** pour les communes disposant de voiries transférées en bon état à GBM. Ce bonus consistait en une décote de l'Attribution de Compensation d'investissement sur une période de 5 ans (2019-2023). **La variation pour la commune de Cussey est donc de 6 635,22 € en charge supplémentaire d'investissement.**

Le Conseil Municipal est invité à approuver les modalités et résultats définitifs du calcul des charges transférées en 2023 d'une part, et les montants prévisionnels de charges pour 2024 d'autre part.

Le Conseil Municipal procède tout d'abord au vote pour ce qui est des modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2023 décrits dans le rapport de la CLECT du 14 décembre 2023.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Le Conseil Municipal procède à présent au vote pour ce qui est des montants prévisionnels de charges transférées pour 2024, tels que présentés dans le rapport de la CLECT du 14 décembre 2023.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve.

Droits de place 2024

Du fait de l'occupation du domaine public communal par divers commerçants, le Conseil Municipal doit déterminer un barème concernant cette occupation en 2024.

En 2023, les tarifs votés par le Conseil Municipal étaient les suivants :

- 120 € / an sans branchement électrique
- 150 € / an avec branchement électrique
- 200 € / an pour le taxi

Le Conseil propose une augmentation uniquement du tarif concernant les places avec un branchement électrique, du fait de la hausse des coûts de l'énergie.

Le Conseil Municipal propose donc les tarifs suivants pour l'année 2024 :

- 120 € / an sans branchement électrique
- **160 € / an** avec branchement électrique
- 200 € / an pour le taxi

Le conseil doit se prononcer pour valider ces tarifs 2024.

Le conseil procède au vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Devis pour tracteur tondeuse pour le Foot Féminin de la Vallée de l'Ognon

L'association Foot Féminin de la Vallée de l'Ognon prévoit l'achat d'un tracteur-tondeuse pour la tonte du terrain de foot Cussey/Etuz. L'association s'est rapprochée de la commune de Cussey afin de solliciter une subvention pour l'achat de ce tracteur-tondeuse. Le devis présenté à la commune est d'un montant de 4 000 € TTC.

Le conseil doit se prononcer sur cette demande de subvention.

Le conseil propose une subvention de 1 500€ pour l'acquisition de ce tracteur-tondeuse.

Le conseil procède au vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Frais affranchissement 2024 avec la machine à affranchir Doc'Up

Le contrat de frais d'affranchissement avec la machine à affranchir Doc'Up arrive à son terme. Se pose alors la question de son renouvellement. Son coût est de 1 679,85€ (abonnement, machine, cartouche, frais de gestion, affranchissement).

Via l'acquisition d'une carte pro de la Poste, le coût annuel d'affranchissement pour la commune serait de 1 100,14 €, soit une économie de 579,71€ par rapport au contrat actuel.

Le conseil doit se prononcer sur la dénonciation du contrat en cours.

Le conseil procède au vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Devis pour la centrale d'alarme incendie de la salle de convivialité

Suite à une visite annuelle et la constatation d'une défaillance de l'alarme incendie de la salle de convivialité, les entreprises ETIS (Etuz) et Franche-Comté Incendie (Chemaudin et Vaux) ont été sollicitées par la commune pour un devis concernant le remplacement de cette alarme incendie.

Les devis reçus sont (pour des prestations similaires) :

Entreprises ETIS	Franche-Comté Incendie
470,40€ TTC	601,80 € TTC

Le conseil doit se prononcer sur l'acceptation ou non d'un de ces devis.

Le conseil propose d'accepter le devis de l'entreprise ETIS pour un montant de 470,40€

Le conseil procède au vote :

Pour : 11 Contre : 1 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Conventionnement avec le Tennis-Club des Auxons

La commune a rencontré le nouveau président du Tennis-Club des Auxons.

La commune souhaite établir, avec cette association, une convention pour l'entretien et la gestion (réservation) des terrains de tennis Cussey/Etuz.

Le conseil doit se prononcer à présent sur le principe de rédiger une convention, avec le Tennis-Club des Auxons, de mise à disposition des terrains de tennis de Cussey/Etuz, ainsi

que du local technique attendant. Si le conseil se prononce favorablement, il faudra également l'accord de la commune d'Etuz.

Le conseil procède au vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Questions/points divers

1/ Procéder à un inventaire du matériel mis / à mettre à disposition lors des locations de la salle de convivialité, ou des événements de la commune.

2/ Repas des anciens : devis reçus.

3/ Opération brioches Adapei : du 8 au 14 avril.

4/ La bibliothèque municipale reste fermée tant qu'il n'y aura pas de proposition de bénévole pour prendre la relève de madame Zanchi.

Fin de séance : 22h27



The image shows two handwritten signatures in black ink. To the right of the signatures is a circular official stamp. The stamp has a blue border with the text 'MAIRIE DE CUSSEY-SUR-LOIGNON' at the top and 'Doubs' at the bottom. Inside the circle, there is a red emblem featuring a figure on horseback, likely a saint or a historical figure, surrounded by a decorative border.